

**Province de Québec**  
**Municipalité de Yamaska**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Yamaska, tenue le lundi 18 mars 2024, à 19 heures 00 au pavillon communautaire, 100 rue Guilbault à Yamaska.

Sont présents:

Siège #1 Mme Danielle Proulx	Siège #2 M. François Martin
Siège #3 M. Richard Théroux	Siège #4 M. Léo-Paul Desmarais
Siège #5 M. Martin Joyal	Siège #6 M. Alain Crevier

Est absente : Mme Diane De Tonnancourt.

Sous la présidence du maire suppléant M. Alain Crevier.

Formant le quorum, sous la présidence de M. Alain Crevier.  
(Code municipal du Québec - article 147)

Sylvie Viens agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance extraordinaire a été convoquée par les conseillers présents et ils déclarent renoncer à l'avis de convocation et la mairesse, Diane De Tonnancourt qui se trouvait à l'extérieur du pays renonce par un courriel de renonciation.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19h00, M. le maire suppléant constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2024-03-085**

Sur proposition de François Martin, appuyée par Richard Théroux,  
Il est résolu, unanimement,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Abolition du poste d'adjoint aux travaux publics

4. Ouverture d'un poste de journalier / 16 heures/semaine
5. Période de questions (*portant uniquement sur les points à l'ordre du jour*);
6. Levée de la séance.

**3- ABOLITION DU POSTE D'ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION 2024-03-086**

Considérant l'embauche de M. David St-Germain à titre d'inspecteur aux travaux publics et en voirie depuis le 26 juillet 2023;

Considérant que selon ce dernier, le poste d'adjoint aux travaux publics de quarante (40) heures n'est plus nécessaire;

Considérant qu'un poste de journalier pour seize (16) heures répondrait mieux aux besoins de la Municipalité;

Considérant qu'après analyse du poste d'adjoint aux travaux publics par la direction et les élus municipaux;

Sur proposition de Richard Thérout, appuyée par Martin Joyal,  
Il est résolu, unanimement,

De procéder à l'abolition du poste d'adjoint aux travaux publics et ce, à partir du 15 avril 2024.

**4- OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER / 16 HEURES/SEMAINE**

**RÉSOLUTION 2024-03-087**

Considérant l'abolition de poste d'adjoint aux travaux publics;

Considérant le besoin de combler un poste de journalier pour seize (16) heures par semaine;

En conséquence,  
Sur proposition de François Martin, appuyée par Danielle Proulx,  
Il est résolu, unanimement,

Que la Municipalité procède à l'ouverture d'un poste de journalier pour 16 heures par semaine et ce, à partir du 16 avril 2024.

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2024-03-088**

Sur proposition de Danielle Proulx, appuyée par Martin Joyal,  
Il est résolu, unanimement,

Que la séance soit levée, à 19h15.

---

Alain Crevier  
Maire suppléant

---

Sylvie Viens, secrétaire d'assemblée

Je, Alain Crevier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Alain Crevier  
Maire